

FICHE N°3

FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) Appel à projet de sécurisation des établissements scolaires

(Instruction ministérielle du 11.02.2022)

Sécurisation des établissements scolaires : Volet S

> Bénéficiaires

Les porteurs de projets éligibles sont les collectivités territoriales gestionnaires des établissements publics d'enseignements

Les personnes morales, associations, sociétés ou autres organismes qui gèrent des établissements privés.

Investissements éligibles

• Travaux de sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments:

portails, barrières, clôtures, portes blindées, interphones, vidéophones, filtres antiflagrants pour les fenêtres en RDC, barreaudage en RDC, vidéoprotection des points d'accès ;

• Travaux de sécurisation volumétrique des bâtiments:

alarmes spécifiques « attentat intrusion » et mesures destinées à la protection des espaces de confinement (blocage des portes, protections balistiques...)

Ne sont pas éligibles :

Les alarmes incendie, les réparations de portes ou serrures, les simples interphones non-inclus dans un dispositif global de sécurisation.

> Taux de subvention

Les taux de subvention iront de 20 % à 80 % pour les gestionnaires publics ou privés les plus fragiles du coût supporté par les demandeurs, selon qu'ils sont soumis ou non au régime de la TVA ou éligible au FCTVA

Modalité de dépôt des projets et pièces à joindre

Pièces constitutives du dossier

- Le Cerfa (n° 12156*04) de demande subvention accompagné d'une fiche détaillée descriptive du projet,
- Les estimations financières ou devis détaillés des travaux,
- Une copie du plan de mise en sûreté de l'établissement au risque terroriste ou le diagnostic partagé des référents sûreté,
- Pour les associations : La charte de respect des valeurs de la République et du principe de laïcité dûment signée.

Contacts utiles

Préfecture de la Lozère

Direction des services du Cabinet - Bureau des sécurités.

Tél. 04-66-49-60-33

Mail:pref-bs@lozere.gouv.fr

Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)

Rue des Ecoles – 48000 MENDE

Référent sûreté: Brigadier MOREAU Mickael

Tél.: 04-66-65-63-63

Mail.: mickael.moreau@interieur.gouv.fr

Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère

57 avenue du 11 novembre - 48000 Mende Référent sûreté : Majore Valérie VIANNES

Tél.: 04-66-49-54-74

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 30 mai 2022

A l'adresse suivante :

par voie postale:

Préfecture de la Lozère Bureau des sécurités 2 rue de la Rovère 48005 Mende Cedex

par mail:

pref-bs@lozere.gouv.fr